

**Dr. Ralph Derra**Öffentlich bestellter und vereidigter Sachverständiger für  
Verpackungsmaterialien, Boden- und Luftanalysen;  
Sachverständiger in der Wasseranalytik

7 novembre 2022

Dr. Dr./Ils-gu/kr

**UNBEDENKLICHKEITSERKLÄRUNG  
CERTIFICATE OF COMPLIANCE  
CERTIFICAT DE CONFORMITE**eingetragen  
registered no.  
registré

58270 U 22

für  
for  
pourAMPCO METAL Deutschland GmbH  
Wallensteinstraße 10 - 12  
82538 Geretsried  
AllemagneProdukt  
Product  
Produit

AMPCO® 8

Le produit fabriqué par la société mentionnée ci-dessus est un alliage qui est utilisé pour des outils de pressage dans le domaine de la fabrication des produits alimentaires et de comprimés pharmaceutiques.

Il a été examiné par nous suivant les

Séries des normes EN 1186, EN 13130 et CEN/TS 14234 „Matériaux et Objets en Contact avec les Denrées Alimentaires - Matière plastique“, état actuel,

et en tenant compte des dispositions spécifiques du

Technical guide on metals an alloys used in food contact materials and articles, version originale 2013, pour l'abrogation des précédents Guidelines on Metals and Alloys used as food contact materials, publié le 09.03.2001 et révisé le 13.02.2002,

pour le comportement de migration.

Le produit est conforme aux déclarations du

Règlement (CE) N° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE, Journal Officiel de l'Union Européenne L 338/4 du 13 novembre 2004, modifié en dernier lieu par l'article 5 du Règlement (UE) 2019/1381 du 20 juin 2019, Journal Officiel de l'Union Européenne L 231/1 du 6 septembre 2019, article 3, 1. a) et b),

ainsi que du

Lebensmittel-, Bedarfsgegenstände- und Futtermittelgesetzbuch (Lebensmittel- und Futtermittelgesetzbuch - LFGB) in der Fassung der Bekanntmachung vom 15. September 2021 (BGBl. I S. 4253), zuletzt geändert durch Artikel 7 des Gesetzes vom 27. September 2021 (BGBl. I S. 4530), §§ 30 und 31,

(Code concernant les Produits Alimentaires, les Produits de Consommation et les Matières Fourragères (Code concernant les Produits Alimentaires et les Matières Fourragères - LFGB) dans la version de la notification du 15 septembre 2021 (BGBl. I p. 4253), dernière modification par l'article 7 du décret du 27 septembre 2021 (BGBl. I p. 4530), §§ 30 et 31).

Concernant le comportement de migration, les exigences de la

Résolution CM/Res(2013)9 relative aux métaux et alliages constitutifs des matériaux et objets pour contact alimentaire, (adoptée par le Comité des Ministres le 11 juin 2013, lors de la 1173e réunion des Délégués des Ministres,

ainsi que son document complémentaire

Technical guide on metals and alloys used in food contact materials and articles, version originale 2013, pour l'abrogation des précédents Guidelines on Metals and Alloys used as food contact materials, publié le 09.03.2001 et révisé le 13.02.2002,

qui sert à sa mise en œuvre pratique, sont respectées par le produit.

L'alliage en cuivre **AMPCO® 8**, selon l'échantillon présenté, peut être employé sans risque pour des outils à pressage dans le domaine de la fabrication des produits alimentaires secs, humides, non-acides et gras ainsi que de comprimés pharmaceutiques et peut être en contact direct avec ceux-ci.

Ce certificat de conformité est valable pour la durée de 2 années et comprend 3 pages.

Décision de certification



staatlich anerkannter Sachverständiger  
zur Untersuchung der Gegenproben von  
Verpackungsmitteln aus Papier, Papp,  
Kunststoffen, Glas, Weißblech und  
sonstigen Metallverpackungen auf ihre  
Lebensmittelrechtliche Unbedenklichkeit

(Burkardt)  
Chimiste aux denrées  
alimentaires diplômé  
et admis par l'état

The translation of the above stamps is given on page 3.  
La traduction des estampilles est donnée en page 3.



**Staatlich anerkannter Sachverständiger  
zur Untersuchung der Gegenproben von  
Verpackungsmitteln aus Papier, Pappe,  
Kunststoffen, Glas, Weißblech und  
sonstigen Metallverpackungen auf ihre  
lebensmittelrechtliche Unbedenklichkeit**

Dr. Ralph Derra

Authorized expert for the analyses of packaging materials, attested by the Aschaffenburg Chamber of Industry and Commerce.

Expert autorisé pour l'analyse des matériaux d'emballage, assermenté par la Chambre d'Industrie et de Commerce d'Aschaffenburg.

State registered expert for the analysis of contrasting samples of packaging materials of paper, board, plastics, glass, tin plate and other metallic packaging materials as to their suitability for use with foodstuffs.

Expert public pour l'étude du contrôle des contre-échantillons d'emballages de papier, cartons, plastiques, verre, fer-blanc et d'autres emballages métalliques concernant leur conformité alimentaire.



Dr. Ralph Derra

Authorized expert for the analyses of soil and air, attested by the Aschaffenburg Chamber of Industry and Commerce.

Expert autorisé pour l'analyse du sol et de l'air, assermenté par la Chambre d'Industrie et de Commerce d'Aschaffenburg.

---

Die Rücklagen des untersuchten Materials werden bei der Gutachterstelle verwahrt.  
Dieses Dokument ist eine Übersetzung einer deutschen Originalversion. In Streitfällen ist das Originaldokument die rechtlich bindende Version.  
Réserve du matériel analysé est gardée au bureau de l'expert.  
Ce document est une traduction d'un original en Allemand. En cas de litige, c'est seulement le document original qui fait légalement foi.